GANNAT EN FOIRES

8 et 9 septembre 2012

DEMANDE D'ADMISSION

Communauté de Communes
du Bassin de Gannat
1 Place Fresnay
BP 83 – 03800 Gannat
Tél. : 04 70 90 10 38 Fax : 04 70 90 09 10

Contacts :
Cécile BOURY
Virginie GALLINAS
Comcom.bassindegannat@laposte.net

Agence CaRAcTERE
11 Impasse des neuf Soleils
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 06 86 89 22 43

Contact :
Nathalie GUILLOUX
contact@caractere-evenementiel.com

Date limite de retour de ce dossier : 30 avril 2012

(Toute demande incomplète ne sera pas traitée)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom ou raison sociale .....
Nom et qualité du responsable .....
Enseigne (lettres capitales) .....
Adresse .....
Code postal..... Ville .....
Tél..... Portable.....Télécopie.....
E-mail ..... Site.....

NUMERO DE REGISTRE

RC .....RM.....Siret.....
N° de T.V.A. Intercommunautaire obligatoire .....

CORRESPONDANCE A ADRESSER A (si différente)

Nom et qualité du destinataire .....
Adresse .....
Code postal.....Ville .....

PRODUITS EXPOSES (tout produit non déclaré ne pourra être présenté)

(ne pas noter le matériel d'aménagement ou de fonctionnement du stand) .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

HEURES D'ARRIVÉE ENVISAGÉE le 7/09/12.....

Je soussigné (nom, prénom, qualité) .....
.....
Dûment mandaté et agissant pour le compte de l'Entreprise ci-dessus et pour laquelle je me porte fort :
- **désire** sous réserve d'admission et dans la mesure des possibilités, les emplacements et services précisés sur la présente demande selon les tarifs indiqués,
- **demande** à exposer les produits, articles, marchandises et matériel énoncés sur la présente demande, à l'exclusion de tous autres en spécifiant les marques ou firmes d'origine à admettre sur l'emplacement qui me sera désigné,
- **de convention expresse**, la qualité d'exposant comporte la soumission sans réserve ni exception aux conditions du règlement de Gannat en Foire dont je reconnais avoir pris connaissance, ainsi qu'aux prescriptions d'ordre, d'assurance ou autres décidées à tout moment par l'organisation, les autorités de police ou la Commission Départementale de Sécurité.

Je déclare, par la présente donner mon adhésion ferme et définitive à Gannat en Foires 2012.

Je m'engage à verser *un acompte ferme et définitif de 30 % du montant TOTAL TTC de la demande à la signature de la présente qui sera encaissé à réception et le solde de 70 % par un chèque joint à la présente et encaissable dès le 10 septembre 2012*.
La facture sera remise le jour de votre installation.

Seuls pourront être pris en considération, les dossiers dûment remplis, signés et revêtus de leur cachet, accompagnés de deux chèques :
l'un du montant de votre acompte de 30 % encaissé à réception,
l'autre du montant du solde de 70 %.
Ce solde sera encaissé le 10 septembre 2012 après la foire.

Date, cachet et signature obligatoires

Réservé à l'administration
Reçu le
N° du client
N° du stand

CONDITIONS GENERALES 2012

1. DROIT D'INSCRIPTION Obligatoire pour l'établissement du dossier, ce droit comprend l'accès au parking exposant pour un véhicule, le gardiennage du stand du vendredi 19 h au lundi 8h et la mise à disposition de matériel. Il restera acquis à l'organisateur en toutes circonstances.	30 euros	1	30 euros

	PU HT (€)	Quantité	Montant
2. EMPLACEMENTS SOUS CHAPITEAU (sous réserve de disponibilité)			
1 - Tente Gastronomie et vins.			
- 6 m².....	135,00	.....	.....
- 9 m².....	200,00	.....	.....
- 12 m².....	240,00	.....	.....
- angle.....	70,00	.....	.....
2 - Point gourmand (à partager entre deux exposants de la gastronomie (9m²)	100/exposant	.....	.....
3 - Tente Habitat et bien-être			
- 6 m².....	135,00	.....	.....
- 9 m².....	200,00	.....	.....
- 12 m².....	240,00	.....	.....
- angle.....	70,00	.....	.....
4 - Organismes publics et institutionnels.			
- 9 m².....	250,00	.....	.....
- 12 m².....	335,00	.....	.....
- angle.....	70,00	.....	.....
Numéro du (des) stand(s) souhaité(s) (sous réserve de disponibilité) :			
3. EMPLACEMENTS EXTERIEURS (sous réserve d'espace disponible)			
1 - Tente pagode 5 x 5 avec parquet	410,00	.....	.....
2 - Tente pagode 3 x 3 avec parquet	310,00	.....	.....
3 - Stand comprenant uniquement l'espace au sol			
- le mètre linéaire sur 2,5 m de prof.(4 m l au minimum)	25,00	.....	.....
- le mètre carré (50 m² au minimum).....	6,00	.....	.....
4. PRESTATIONS TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES (les tentes et stands livrés sont nus) **Attention, aucune demande ne pourra être satisfaite sur place**	Ces prestations ne sont pas facturées mais sont soumises à conditions (voir règlement intérieur)		
a) Chaises.....		.....	/
b) Tables (2,20x0,80m)		.....	/
c) Grilles métalliques d'exposition (qté limitée)		.....	/
d) Branchement électrique (prévoir des rallonges)			
- 220V.....		.....	/
- 380V.....		.....	/
Puissance demandée			
e) Proximité point d'eau	OUI / NON		

Paiement à l'ordre du **Trésor Public de Gannat**

Acompte et solde sont à joindre tous les deux. L'acompte sera encaissé à réception et le solde le lundi 10 septembre après la foire.
En cas de désistement, l'acompte ne sera pas rendu, et à partir du vendredi 24 août 2012, le solde sera encaissé.

Sous-total	**.....**
Droit d'inscription	**30 €**
Total HT	**.....**
TVA 19,6 %	**.....**
Total TTC	**.....**
Acompte 30 %	**.....**
Solde 70 %	**.....**

Date, cachet et signature obligatoires

APPAREILLAGE ET MACHINES EN FONCTIONNEMENT'

Lister les appareils électriques en fonctionnement sur votre stand, ainsi que leur puissance (aucun appareil sup.)

Dénomination	Puissance
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Utilisation de gaz ou de liquides combustibles (gaz,essence, etc.) :

Nature.....
Quantité.....
Mode d'utilisation .....
.....
.....
.....

VIE DE LA FOIRE 2012

L'APÉRO DES TERROIRS

Lançons la Foire ensemble en partageant un instant « Apéro découverte » !
Le vendredi 9 septembre à 18h00, avant l'ouverture Officielle, Gannat en Foires permettra aux exposants et organisateurs (et seulement eux) de se retrouver autour d'une même table pour découvrir les produits de chacun. Vous amenez quelques uns de vos produits, nous nous chargeons de vous en faire découvrir d'autres !
Serez-vous des nôtres ? ◻ Oui ◻ Non

ATELIERS ET ANIMATIONS

1- Souhaitez vous intervenir dans une conférence ?	Oui	Non
2- Souhaitez-vous proposer une animation ou une démonstration cuisine ?	Oui	Non
- pour les enfants …… - pour les adultes …… - sur votre stand…… - dans l'espace animation gastronomie ……	…… …… …… ……	…… …… …… ……

Description :……
……
……

Matériel nécessaire :……
……

LES POINTS GOURMANDS

Et si en plus d'avoir une vitrine de vos produits, vous aviez un restaurant à disposition lors de la foire ? Gannat en Foires vous propose de partager un espace, avec un autre exposant, dans lequel vos visiteurs auront la possibilité de déguster vos produits, de se détendre, de discuter tranquillement avec vous, etc. L'organisation de la foire disposera des chaises et des tables dans chacun de ces espaces.
Si vous souhaitez partager cet espace avec un exposant particulier, signalez le nous ici : ……...

COMMUNICATION

Souhaitez-vous :	Oui	Non
1 - Participer à des opérations de communication (interview, table ronde, etc)		
- avant la foire ?……	……	……
- pendant la foire ?……	……	……
2 - Recevoir des invitations personnalisables* pour vos clients ?……	……	……
Si oui, combien……	……	……
3 - Recevoir des affiches de Gannat en Foire (dimensions : 21x29,7cm) ?……	……	……
Si oui, combien……	……	……
4 - Permettre le lien entre votre site Internet et celui de Gannat en Foires ?…… . ..	……	……

* : Les invitations personnalisables vous permettent de donner rendez-vous à vos clients ou prospects lors de Gannat en Foires.
Par exemple, vous pourrez indiquer dessus votre nom, le nom de votre entreprise, l'heure à laquelle vous les invitez, votre emplacement dans la foire…
Profitez-en, c'est un support de communication que nous vous offrons !

VOS NOUVEAUTÉS 2012 (pour nous permettre de mieux communiquer sur vous) ……
……
……
…… (Vous pouvez nous faire parvenir vos communiqués de presse)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Je soussigné(e): ..... Date de naissance : ..... Lieu de Naissance : ..... agissant en qualité de : □Propriétaire □Gérant □Responsable des Ventes □ Autres (préciser) : ..... sollicite, l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire, lors de Gannat en Foires. Nous nous chargerons des demandes auprès des services concernés.	**Etablies par les douanes :** □ petite licence restaurant (code licence 06 art. 3331-2-1 CSP) □ Grande Licence Restaurant (code licence 05 art. 3331-2-2 CSP) □ Petite licence à emporter (code licence 08 art. 3331-3-1 CSP) □ Grande licence à emporter (code licence 07 art. 3331-3-2 CSP) **Etablies par la mairie** (licences à consommer sur place) : □ 1ére catégorie (code licence 10 art. 3331-1-1 CSP) □ 2éme catégorie (code licence 20 art. 3331-1-2 CSP) □ 3éme catégorie (code licence 30 art. 3331-1-3 CSP) □ 4éme catégorie (code licence 40 art. 3331-1-4 CSP)

Date, cachet et signature obligatoires

Bassin de Gannat
Communauté de Communes

CaRAcTÈRE
L'événementiel d'Auvergne

VOUS REMERCIENT PAR AVANCE

DE VOTRE PARTICIPATION

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Dispositions générales

Gannat en foires se déroulera du samedi 8 septembre 2011 au dimanche 9 septembre 2012 sur le Champ de foire à Gannat (03).

Heures d'ouverture au public (sous réserve de modification par l'organisateur) :

- Samedi 8 septembre 2012 de 9 h à 20 h
- Dimanche 9 septembre 2012 de 10 h à 19 h

L'exposant s'engage à tenir son stand ouvert aux horaires ci-dessus.
En dehors des heures d'ouverture au public, l'exposant pourra accéder à son stand 1 h avant l'ouverture au public (sur présentation de son badge à l'agent de sécurité).

Les chiens ne seront acceptés qu'exclusivement tenus en laisse.

Espace restauration :

- Samedi 8 septembre 2012 de 9 h à 22 h
- Dimanche 9 septembre 2012 de 10 h à 19 h

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 7 septembre 2012 à 18h30.

Réservation :

Les demandes d'admission ne sont valables que si elles sont accompagnées des documents suivants :

- Formulaire de demande d'admission rempli et signé ;
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile pour la durée de la manifestation ;
- Le présent règlement signé ;
- Acompte de 30 % du montant total TTC de la participation ;
- Solde de 70 % par un chèque que nous encaisserons le 10 septembre 2012.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser un exposant sans avoir à motiver sa décision, notamment dans le respect des quotas par activité. En cas de refus, les chèques d'acompte et de solde sont retournés à l'exposant.
L'organisateur établit le plan de la manifestation (voir répartition des stands Gastronomie et Habitat/bien-être).

La répartition des stands est faite par le Comité d'organisation en tenant compte :

- de l'ordre d'arrivée des demandes ;
- des souhaits exprimés par l'exposant, dans la mesure du possible.

Installation

L'exposant qui n'aura pas occupé son stand le 8 septembre 2012 à 9 h sera considéré comme démissionnaire et ne pourra réclamer aucune indemnité ni remboursement de l'acompte. L'organisateur disposera de ce stand comme bon lui semble.
Il est interdit de sous-louer tout ou partie de son emplacement. Il est par contre possible de partager un stand (à préciser lors de la réservation).

Montage

Le montage des stands des exposants se fera le vendredi 7 septembre 2012 de 8 h à 20 h. Il sera effectué sous la seule responsabilité de l'exposant.
Les stands sont livrés nus. Le mobilier et les branchements électriques demandés par l'exposant lors de son inscription seront présents sur le stand lors de son arrivée.
Aucune demande de matériel supplémentaire ne pourra être satisfaite sur place.

Démontage

Le démontage se fera le dimanche 9 septembre 2012 à partir de 19 h et sera impérativement terminé le lundi 10 septembre 2012 à 8 h. Il sera effectué sous la seule responsabilité de l'exposant. Toute marchandise ou matériel non enlevés à ce moment-là seront détruits.

Mise à disposition du mobilier et restitution

Lors de son inscription, chaque exposant fait la demande du mobilier qui lui est nécessaire pendant les deux jours de Gannat en Foire. Cette mise à disposition du matériel n'est pas facturée à l'exposant. En contre partie, chaque exposant est responsable de ce matériel jusqu'à sa restitution le dimanche soir à l'organisateur. La remise du mobilier s'effectuera à partir de 19h le dimanche soir sur le Champ de Foire.

Pour toute détérioration importante ou pour tout manque d'un élément de mobilier demandé, celui-ci sera facturé à l'exposant selon sa valeur de remplacement (à l'unité, chaise : 8€ HT / table : 80€ HT / grille : 80€HT).

Circulation et stationnement

Un espace de stationnement proche des stands sera réservé aux exposants. Les véhicules ne sont admis sur l'espace de l'exposition que lors du montage et du démontage. Aucune infraction à cette règle ne sera tolérée.

Hébergement

L'organisateur ne prend en charge aucun hébergement. L'Office de Tourisme de Gannat – 11, place Hennequin– 03800 GANNAT ; tél. 04 70 90 17 78, fax 04 70 90 19 45 – vous informera sur les possibilités d'hébergement à Gannat ou à proximité.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de rester la nuit sur le champ de foire.

Gardiennage

Le gardiennage sera assuré à partir du vendredi 7 septembre 2012 à 19 h jusqu'au lundi 10 septembre 2012 à 8 h.
Un maître chien sera présent, la journée, sur le Champ de foire le samedi 8 septembre 2012 et le dimanche 9 septembre 2012.
Dans la journée, l'exposant est seul responsable de son stand.

Electricité

Chaque stand disposera d'une prise de courant sur demande uniquement. Toute demande spécifique de puissance électrique devra être mentionnée sur la fiche de réservation de stand. L'exposant sera averti de la possibilité ou non d'accéder à sa demande. L'installation électrique peut subir des variations de tension : les utilisateurs de matériel sensible se muniront de stabilisateurs.
Aucun matériel électrique non renseigné sur la fiche de réservation ne pourra être mis en fonctionnement au cours des deux jours de la foire.

Fiscal

Les exposants souhaitant faire déguster leurs produits devront en demander l'autorisation au Comité d'organisation qui se chargera des déclarations auprès de la Recette des Douanes. En cas d'absence de déclaration, le représentant de la Communauté de communes de Gannat pourra faire fermer le stand.
Les exposants souhaitant obtenir une licence temporaire doivent en faire la demande auprès de l'organisateur dès leur inscription, et au plus tard le vendredi 24 août 2012.

Produits ou marchandises exposés
L'exposant déclare les produits qu'il exposera lors de son inscription dans la fiche de réservation. Tout produit non déclaré pourra être retiré de la vente.

Tenue des stands et gestion des déchets
La propreté des stands doit être impeccable et est entièrement à la charge de l'exposant. L'organisateur incitera les exposants à faire le tri de leurs déchets. Trois types de conteneurs seront mis à dispositions sur le champ de foire : des conteneurs pour le papier, des conteneurs pour le verre et enfin des conteneurs pour le reste des ordures. Des sacs-poubelles permettant le tri du papier seront fournis.
Le Comité d'organisation se réserve le droit de faire enlever tout produit dégageant des odeurs nuisibles.

Assurance
L'exposant assurera toutes les marchandises lui appartenant (incendie, dégâts des eaux, vol). L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur ne couvre en aucun cas ces risques.

Sécurité
L'inspection de la commission de sécurité est prévue le vendredi 7 septembre 2012 à 14 h. L'installation des stands devra être complètement achevée et l'exposant présent sur son stand.
L'usage de tout appareil à flamme doit être préalablement approuvé par le Comité d'organisation.
Les exposants veilleront à ce que leur matériel d'exposition réponde aux normes de sécurité (classement au feu M1, M2, M3, M4).

Par sa signature, l'exposant s'engage à respecter toutes les prescriptions du présent règlement.

Fait à : _____ le : _____

Nom du Signataire :

Signature et cachet

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à http://www.win2pdf.com/fr
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.